



Analyse de l'Évolution Démographique sur le Territoire de la Météorite

1 - Le Territoire de la Météorite

L'Assemblée Générale du 23 février 2012 a validé à l'unanimité des participants, l'élargissement du Territoire de la Météorite aux communes limitrophes qui possèdent des constructions en impactites de façon significative, à savoir CHIRAC, EXIDEUIL SUR VIENNE, SURIS, LESIGNAC DURAND ainsi que MASSIGNAC. Le Territoire de la Météorite est ainsi constitué de 19 communes :

- ❑ Sur le Département de la CHARENTE :
 - CHABANAIS, CHASSENON, CHIRAC, ETAGNAC, EXIDEUIL, LESIGNAC-DURAND, MASSIGNAC, PRESSIGNAC, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE et SURIS relèvent de la Communauté de Communes de HAUTE CHARENTE,
 - VERNEUIL n'est rattachée à aucune Communauté de Communes,
- ❑ Sur le Département de la HAUTE-VIENNE :
 - CHERONNAC, ROCHECHOUART, LES SALLES LAVAUGUYON, VAYRES et VIDEIX constituent la Communauté de Communes du PAYS DE LA METEORITE,
 - CHAILLAC SUR VIENNE et SAILLAT SUR VIENNE relèvent de la Communauté de Communes VIENNE-GLANE,
 - SAINT AUVENT relève de la Communauté de Communes VALLEE DE LA GORRE.

2 - Définitions des données démographiques *(cf Populations légales Site INSEE Population communes)*

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est organisé par enquêtes annuelles tournantes. Cette nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

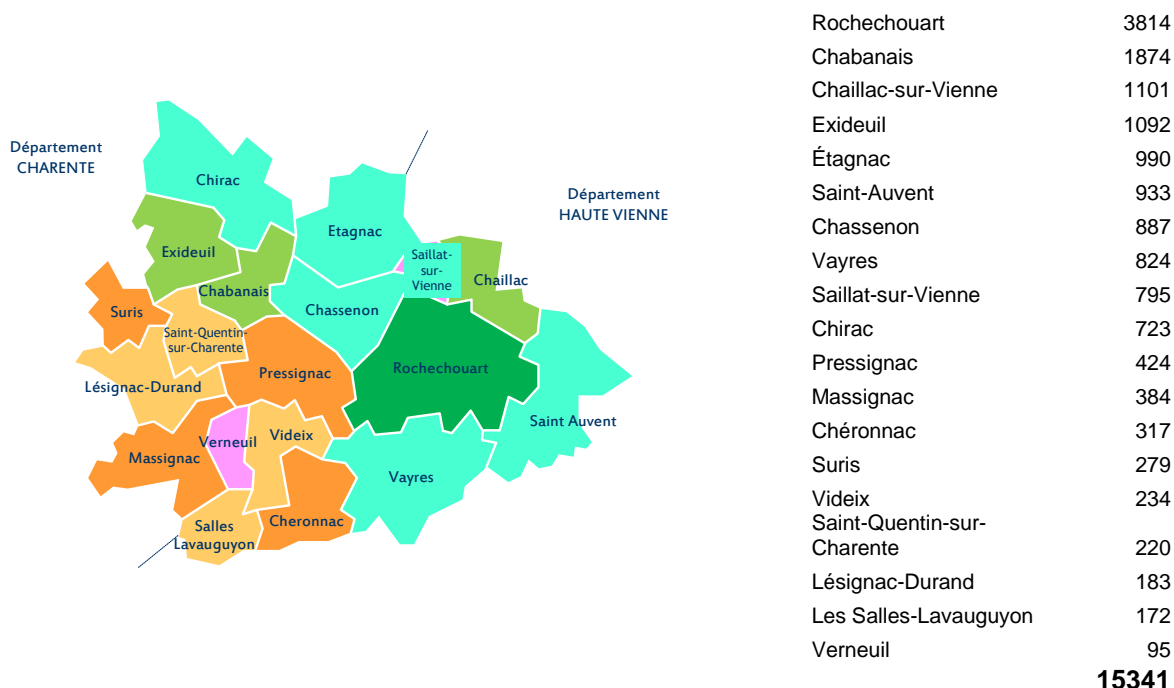
Le terme générique de "populations légales" regroupe pour chaque **commune** sa **population municipale**, sa **population comptée à part** et sa **population totale** qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au **recensement de la population**. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

3 - Les 19 communes qui constituent le territoire du Comité représentent une population de 15 341 personnes. (Toutes les données sont issues des populations légales des communes en vigueur à compter du premier janvier 2009 qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2012 -Source INSEE-).

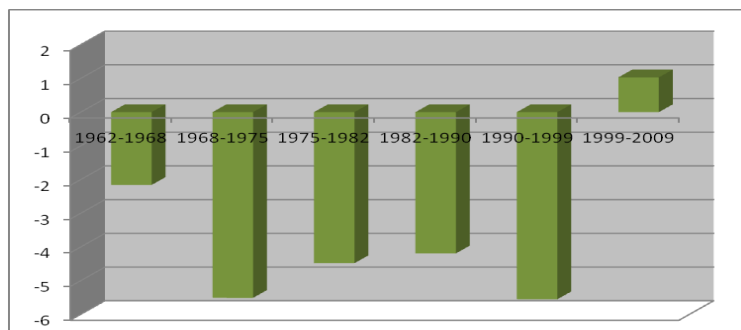
- Une seule commune comporte plus de 3800 habitants
- 3 communes ont entre 1000 et 2000 habitants,
- 6 communes ont entre 500 et 1000 habitants,
- 4 communes entre 250 et 500 habitants,
- 4 communes entre 100 et 250 habitants,
- Une seule commune possède moins de 100 habitants



4 - En un demi-siècle, les 19 communes ont perdu près de 25% de leur population

Le Territoire des années soixante était essentiellement constituée de petites propriétés pratiquant l'élevage bovins associé à la polyculture, les machines agricoles étant encore faiblement mécanisées (traction par des bovins ou des chevaux).








%

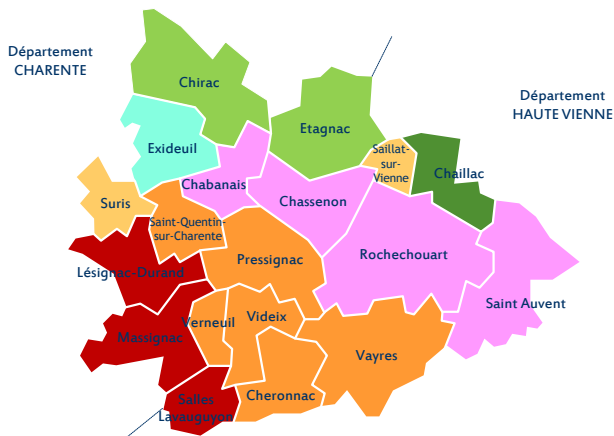


Deux phénomènes combinés ont sensiblement modifié l'évolution démographique sur les décennies suivantes. Ce sont :

1. **L'évolution de l'agriculture** : les petites propriétés agricoles orientées vers l'élevage bovin et utilisant de la main d'œuvre, parfois faute de repreneurs, mais surtout dans le cadre de la construction agricole européenne, ont été contraintes d'évoluer vers des structures beaucoup plus importantes afin d'être plus compétitives pour affronter la concurrence dans un système de libre-échange encadré. **Elles se sont diversifiées dans les élevages bovins et ovins**. Toutes ces structures sont aujourd'hui fortement mécanisées et utilisent peu de main d'œuvre.
2. **L'exode des jeunes** : il n'était pas rare, encore fin des années soixante, de trouver des structures familiales à 2 ou même 3 générations vivant des produits d'une même ferme. Durant ces années, l'objectif des enfants et celui des parents était de faire des études « pour apprendre un métier », avoir une qualification et l'espoir d'une meilleure vie à la ville. La contre partie était le départ vers les zones d'emploi y compris celles de la fonction publique.

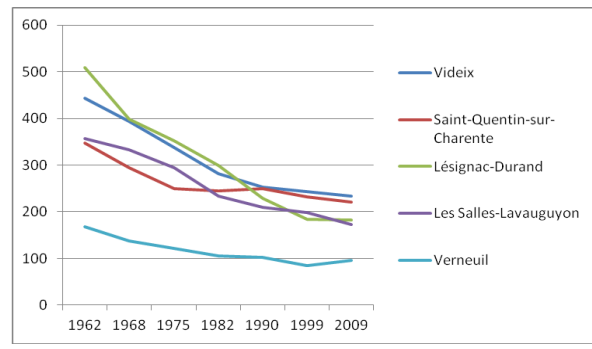
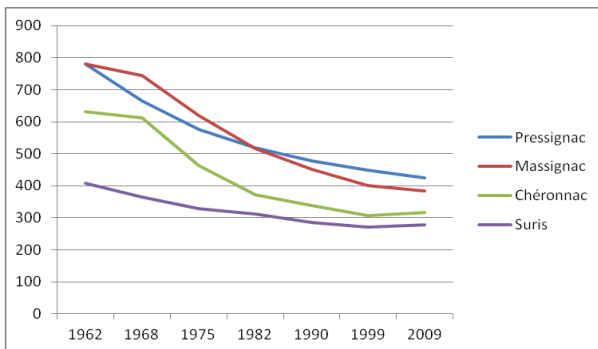
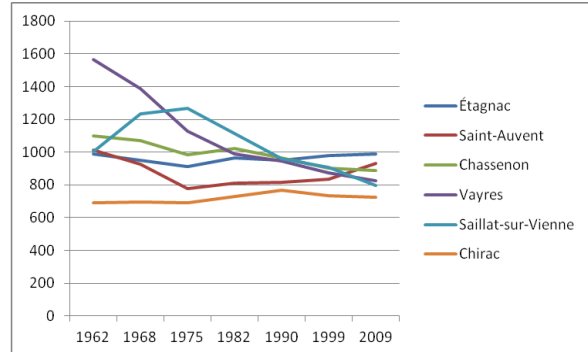
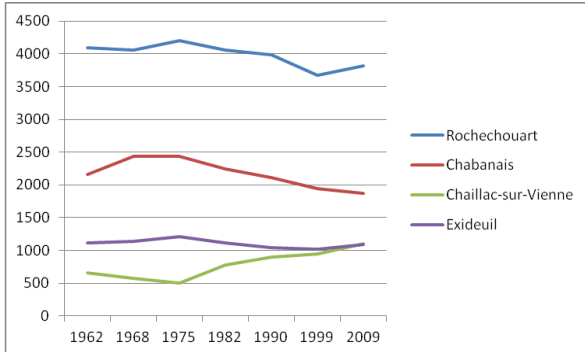
5 - Sur les 50 dernières années, seulement 3 communes n'ont pas vu décroître leur population

- une seule commune a vu croître sa population de 68% 
- 2 communes sont restées en légère croissance 
- une seule est en légère diminution 
- 4 communes ont vu décroître leur population entre -5 et -25% 
- 2 communes entre -25 et -50% 
- 6 communes entre -50 et -100% 
- 3 communes ont perdu plus de la moitié de leur population 



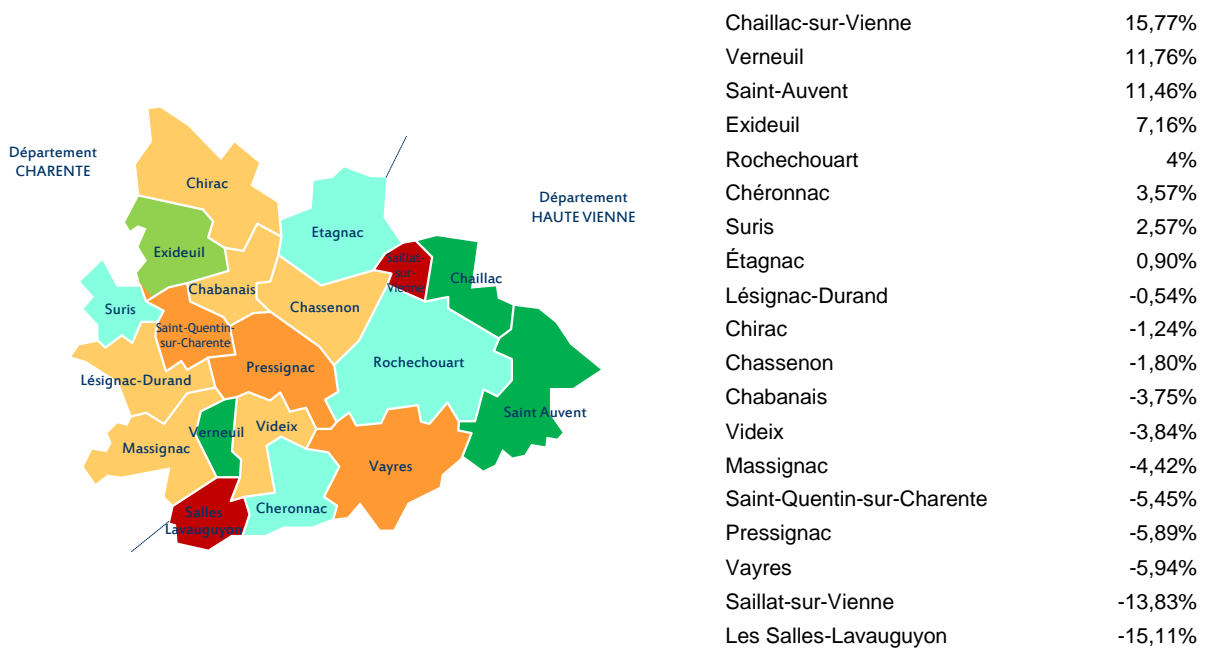
Chailiac-sur-Vienne	68,09%
Chirac	4,63%
Étagnac	0,30%
Exideuil	-2,19%
Rochechouart	-7,31%
Saint-Auvent	-8,57%
Chabanais	-15,47%
Chassenon	-23,67%
Saillat-sur-Vienne	-26,41%
Suris	-45,87%
Saint-Quentin-sur-Charente	-57,72%
Verneuil	-76,84%
Pressignac	-84,20%
Videix	-89,31%
Vayres	-89,92%
Chéronnac	-99,36%
Massignac	-103%
Les Salles-Lavauguyon	-106,97%
Lésignac-Durand	-178%

6 - Evolutions des populations par commune lors des recensements successifs depuis 50 ans et regroupées par tailles démographiques.



7 - Croissance de la population de 1% sur la période 1999-2009

- 3 communes ont vu leur population croître de plus de 10%
- 1 commune l'a vue croître entre 5 et 10%
- 4 communes l'ont vue croître entre 0 et 5%
- 6 communes l'ont vue décroître entre 0 et -5%
- 3 communes l'ont vue décroître entre -5 et -10%
- 2 communes ont perdu entre -10 et -15% de la population



La typologie de la population aujourd'hui sur le territoire est de deux types :

1. Une population majoritaire qui a ses racines sur le territoire et qui est vieillissante et constituée principalement de retraités (ceux qui ont toujours vécu au pays et ceux qui y reviennent après une vie professionnelle à l'extérieur), ou de personnes de retour en période d'activité avant la retraite. Lorsque les personnes voient diminuer progressivement leurs facultés de déplacements, elles se recentrent principalement sur le centre des communes où les commerces leurs sont plus accessibles.
2. Une population nouvelle liée à l'immigration de familles anglaises est née dans les années 1990. Cette immigration est le prolongement d'un phénomène plus ancien dont l'origine se situe dans le Périgord, ces populations répondant à « des appels du cœur » et trouvant également des conditions économiques favorables dans la rénovation du bâti ancien voir vétuste. Leur répartition sur le territoire est assez inégale par rapport à la taille des communes ainsi que leurs modes de vie (retraités en résidence principale, actifs en France, résidences secondaires,...).
